

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie

Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG)

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Ingénieur Pétrolier 2

I. CONTEXTE

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du Gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de référence sera financé par le Don précité.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de recruter un ingénieur pétrolier pour renforcer les équipes du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (MPME) chargées du développement des projets gaziers.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Le Consultant contribuera à la prise en charge des dossiers d'ordre technique qui lui seront confiés par la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) du MPME. Dans ce cadre, il assurera notamment les tâches et responsabilités suivantes :

- L'élaboration des études et avis sur les sujets relatifs au suivi et à l'exécution des opérations pétrolières, notamment le suivi des obligations contractuelles et le suivi des programmes de travaux et de budget;
- L'élaboration des documents d'ordre technique relatif aux projets pétroliers, notamment des notes techniques d'analyse et les feuilles de route de suivi des projets de développement et d'exploitation pétroliers ;
- L'assistance du département amont dans la préparation des négociations avec les partenaires et dans les réunions de travail, notamment les réunions des groupes de travail technique ;
- L'assistance de la DGH dans la production des rapports et des publications périodiques, notamment les rapports de suivi des opérations pétrolières et les rapports statistiques ;

- Participer aux réflexions stratégiques, techniques de la DGH, notamment sur le contenu local, la décarbonisation, la formation et la promotion ;
- Participer à l'assurance de la veille stratégique de la DGH;
- Assurer des formations internes dans son domaine d'expertise et structurer le retour d'expérience dans une démarche d'optimisation de la qualité ;
- Toute autre tâche en rapport avec la mission à la demande de la DGH

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- Calendrier

L'exécution de cette mission commencera dès la notification d'ordre de commencer à fournir les services et s'étalera sur une durée d'un (1) an renouvelable sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances du Consultant par le bénéficiaire.

- Livrables

Les livrables attendus pour de la présente mission correspondent à :

- Avis et notes techniques ;
- Commentaires sur documents et notes techniques ;
- Note de préparation de réunions et notes de synthèse ;
- Des supports de formations.

Tous les livrables seront transmis par voie électronique au Client pour revue et validation. Les livrables devront être en français. Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale.

V. QUALIFICATIONS, APTITUDES ET COMPETENCES

Le Consultant devra:

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +5, idéalement en ingénierie pétrolier ou un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience confirmée, idéalement de 10 ans ou plus, dans le domaine pétrolier ou gazier, dans les domaines de géosciences, réservoir, développement pétrolier ou forage ;
- Avoir les compétences générales sur les sujets suivants :
 - méthodes d'ingénierie (normes, design, HSE, certification)
 - exploration et évaluation pétrolières ;
 - développement et exploitation des projets pétroliers ;
 - gestion des projets pétroliers ;
 - planification stratégique ;
 - négociation/gestion des contrats pétroliers ;

- connaissance des Contrats de Partage de Production ;
- Avoir les compétences spécifiques suivantes :
 - Maîtrise de l'un des outils de modélisation informatique relatif à l'une des disciplines suivantes :
 - Géosciences ;
 - Forage ;
 - Réservoir ;
 - Développement ;
 - Process.
 - Expérience dans des projets pétroliers ou gaziers dans l'offshore ;
 - Expérience internationale dans le secteur pétrolier ou gazier.
- Avoir une bonne connaissance du contexte pétrolier et administratif mauritanien ;
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe avec une bonne capacité d'adaptation ;
- Avoir une qualité de leadership et de coordination ;
- Avoir une qualité organisationnelle et respect des deadlines ;
- Avoir une très bonne capacité rédactionnelle dans les deux langues (anglais, français) ;
- Parfaite maîtrise de l'outil informatique MS Office est nécessaire

VI. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- Le Client désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant dans le cadre de la présente mission ;
- Le point focal du Client, mettra la documentation nécessaire à la mission à la disposition du Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;
- Le Consultant devra assurer une assistance à temps partiel dans les locaux de la DGH ;
- Pendant son séjour en Mauritanie dans le cadre de sa mission, le Consultant aura à disposition un bureau de travail à la DGH.
- Par ailleurs, le consultant se rendra disponible pour des audio ou vidéoconférences, en tant que de besoin.

VII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à

l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

VIII. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.